



## Règlement intérieur de la section football de l'ASPIC

**Article 1** – Tout membre de la section football accepte le présent règlement intérieur.

**Article 2** – Pour être membre de la section football, il faut obligatoirement être adhérent ASPIC à jour de sa cotisation.

**Article 3** – Activités

La section football consiste en des entraînements ouverts à tous les membres de la section (à ce jour le lundi midi à l'ENAC et le jeudi midi au stade des Pradettes). Des ballons et des chasubles sont fournis par la section et des vestiaires équipés de douche sont disponibles sur les deux sites considérés. Par ailleurs, la section football de l'ASPIC permet également à ses membres de prendre part aux compétitions de Football Entreprise de la Ligue Midi-Pyrénées (une équipe inscrite en DH Entreprise à ce jour).

**Article 4** – L'adhésion à la section football est soumise à la délivrance d'un certificat médical donnant aptitude à cette pratique.

**Article 5** – Droits d'adhésion

Les demandes d'inscription seront traitées en considérant par priorité décroissante :

		nombre maximal d'adhérents à la section par type de membre
Priorité 1	Membres actifs Membres d'honneur Membres bienfaiteurs	NC
Priorité 2	Membres associés	45
Priorité 3	Membres sympathisants	30
Priorité 4	Membres extérieurs	20

**Article 6** – Cotisations supplémentaires

Pour les membres de la section qui participeront aux compétitions (Football Entreprise), une cotisation supplémentaire de 50 € est prévue pour couvrir les frais de licences et d'équipements.

Pour les membres extérieurs de la section qui participent à l'activité foot loisir, une cotisation supplémentaire de 5€ est prévue.

**Article 7** – La section football organise traditionnellement le tournoi interservices de la DTI

**Article 8** – L'adhésion à la section football implique des règles de bonne conduite, en particulier celles énoncées dans la « Charte du Foot Loisir de l'ASPIC » (annexe de ce règlement)

**Article 9** – Tout non-respect de ce règlement intérieur ou manquement grave à l'esprit associatif peut entraîner l'exclusion de la section football voire même de l'ASPIC.

---

**Constitution du bureau :**

- Président : Laurent CASPAR, Président d'honneur : Xavier ROUSSEL
- Trésorier : Mustapha GASMI
- Secrétaire : Sylvain PUJOL



## **Annexe : Charte du Foot Loisir de l'ASPIC**

### **Article 1 – Inscription aux séances**

Les abonnés à la section FOOT peuvent s'inscrire aux séances d'entraînement jusqu'à 30 min avant la séance sur le site internet de l'ASPIC (étant entendu que l'inscription vaut engagement de participation). Les joueurs non-inscrits pourront se voir refuser l'accès à la séance.

### **Article 2 – Horaires**

Les séances de foot Loisir se tiennent aux créneaux suivants :

- Lundi (ENAC) : coup d'envoi du match à 12h30 et arrêt à 13h30
- Jeudi (Pradettes) : coup d'envoi du match à 12h20 et arrêt entre 13h20 et 13h30

Les joueurs arrivant après l'heure du coup d'envoi du match pourront se voir refuser l'accès à la séance.

### **Article 3 – Arbitrage**

En début de séance, un membre de chaque équipe est désigné pour assurer le rôle d'arbitre (tout en participant au match en tant que joueur) sur la base des règles suivantes :

- Les tacles sont interdits.
- Les touches ou les corners sont à l'appréciation des joueurs situés à proximité immédiate de l'action. En cas de conflit, les arbitres désignés tranchent.
- Il est décidé au début du match si la règle du hors-jeu s'applique ou pas en fonction du nombre de joueur et du terrain choisi (grand ou petit). Si elle s'applique, les hors-jeu sont signalés de la même manière que les touches ou les corners. En cas de conflit, les arbitres désignés tranchent.

### **Article 4 – Composition des équipes**

Les équipes sont constituées en début de séance sur la base des joueurs inscrits et selon les règles suivantes :

- Les équipes doivent varier d'une séance à l'autre (règle du « tout le monde joue avec tout le monde »)
- Les deux équipes doivent être de niveau équivalent autant que possible et dans le respect de la règle précédente

### **Article 5 – Attribution du poste dans une équipe**

Un des objectifs des séances de foot Loisir est que tous les abonnés aient la possibilité de s'exercer aux différents postes d'une équipe de football. D'une séance à une autre, voire dans une même séance, chaque joueur est donc susceptible d'évoluer à tous les postes, en attaque, au milieu ou en défense, dans l'axe ou sur les côtés.

Tous les joueurs d'une équipe devront faire gardien de but au moins une fois au cours d'une séance et pendant une durée équivalente (sauf blessure ou fatigue d'un joueur en particulier).

### **Article 6 – Comportement**

La section FOOT de l'ASPIC tient à rappeler que la pratique du football le lundi et jeudi midi reste du foot Loisir. Si un minimum d'enjeu relatif à la tenue d'un match est inévitable, l'objectif principal d'une séance reste de passer des moments agréables entre collègues et d'entretenir sa forme physique.

Tout comportement antisportif est donc à proscrire, en particulier :

- Les échanges non tempérés, voire agressifs, entre joueurs
- L'exacerbation de l'esprit de compétition (notamment liée à une trop forte attention portée au score du match en cours)
- Le non-respect de l'esprit collectif indispensable à la pratique du football : recherche exclusive de la performance individuelle ou manque d'implication vis-à-vis de l'équipe

Enfin, il conviendra également de respecter le niveau de jeu de chaque participant.

**Pierre Desproges disait « Les hémorragies cérébrales sont moins fréquentes chez les joueurs de football. Les cerveaux aussi! ». Essayons au moins de le faire mentir lors des séances de foot Loisir de l'ASPIC !!**